Reille (baron Xavier), Renoult (Eugène).
Ripert, Rouby.
Roumande, Savary de Beauregard, Sirrot (Honoré), Simyan.
Turigny.
Veber (Adrien).
Walter.

ABSENTS PAR CONGÉ:

MM. Berger (Georges).
Delarbre.
Jonnart.
Leygues (Honoré) (Haute-Garonne).
Noël.
Réville (Marc), Robert Surcouf.
Sechotet.
Videau.

LA SIGNIFICATION DU SCRUTIN

M. Jaurès écrivait, hier matin:

La défaite de M. Brisson par M. Doumer, candidat de l'opposition des droites et du centre, [illegible] une crise de majorité [illegible] que ne pourrait l'être une crise ministérielle.

La tentative de M. Doumer est condamnée à un échec.

La tentative a été couronnée de succès, et il n'est douteux pour personne que la Chambre a entendu signifier au ministère un désaveu formel de sa politique.

LES ORIGINES DE L'ÉLECTION DE M. DOUMER

M. Clemenceau donne des origines et du succès de la candidature de M. Doumer l'explication la plus humiliante, disons le mot, la plus féroce, pour le président du Conseil:

M. Combes, dès le premier jour, avait institué le « gouvernement du pointage ». Il a toujours en poche un petit carnet où sont inscrits les noms des députés avec des signes conventionnels, fiches secrètes par lesquelles s'établit le compte moral de chacun. Il voit ainsi, quand besoin est, ce qu'il faut dire ou faire pour obtenir la voix de celui-ci, l'abstention de celui-là. Il sait quel messager il faut envoyer à tel ou tel, par qui le faire presser, par quels arguments l'émouvoir.

A cela je dois ajouter qu'il a la réputation solidement établie d'avoir organisé une véritable police des couloirs qui sont le lieu du monde où l'on parle le plus facilement de tout à tort et à travers. Je peux affirmer cependant que cette police ne se cantonne point au Palais-Bourbon comme parfois me l'a prouvé la présence de certaines personnes aux environs de ma demeure et les reproches bienveillants adressés par quelqu'un que je sais à certain député qui s'était permis de me venir voir la veille sans l'autorisation préalable de M. le président du Conseil.

Il y a mieux encore. Dès qu'une fiche de couleur annonce que X... ou Z... sont sur le point de faiblir, préfets ou sous-préfets, commissaires ou même « délégués » s'emploient à « travailler » les Comités combistes dont certains membres quelquefois peuvent, comme un député même, avoir « besoin du gouvernement ». Et le député mollissant est bientôt submergé de lettres menaçantes destinées à le maintenir dans le devoir. Au besoin une note de journal appuie l'opération. Que faire? Le représentant du peuple souverain grogne et se tient coi. « Nous sommes des lâches », concluait récemment l'un d'eux en m'exposant la situation dont je viens de faire le tableau.

Oui! c'est ainsi que, depuis des mois et des mois, on gouverne la France pour ne pas même aboutir au vote du budget. On vit au jour le jour avec deux voix, un autre jour avec quatre, à la condition que les ministres se décernent à eux-mêmes leur confiance de députés. Car on appelle cela « vivre », par antiphrase probablement.

Comprenez-vous maintenant la revanche obligatoire de républicains qui, malgré tant d'objurgations, ont donné leur voix à M. Doumer pour atteindre, à travers Brisson, M. Combes? C'est que la « politique » de M. Combes, si l'on peut donner ce nom à ces manœuvres d'escopette au coin d'un bois, a fait deux majorités: l'une, publique, qui lui vote la confiance sous l'emprise de la terreur, l'autre, au scrutin secret, qui lui manifeste sa défiance avec entrain, dès que les noms des votants ne sont point connus. Peut-on continuer de « gouverner » ainsi? Peut-on essayer de faire de « grandes réformes » au moyen des petites? Je ne le crois pas.

LES SUITES DE L'ÉLECTION

La Chambre nommera, demain, les six secrétaires qui restent à élire. M. Doumer prendra ensuite possession du fauteuil et prononcera le discours d'usage.

Vendredi on discutera les interpellations sur la politique générale. M. Combes compte, paraît-il, sur ce débat pour rallier sa majorité en débandade. Mais un vent de révolte souffle sur la Chambre. On l'a bien vu, hier, aux scrutins qui ont suivi l'élection du président. M. Lockroy, le dissident du « bloc », le plus acharné, a été élu premier vice-président. M. Etienne qui, l'an dernier, arrivait bon premier avec plus de 400 voix, a reculé au second rang. C'est un progressiste, M. Marot, qui a obtenu le plus de voix dans le scrutin pour l'élection des secrétaires. C'est un progressiste encore, M. Lechevallier, qui est arrivé en tête de liste à l'élection des questeurs.

Si le gouvernement triomphe, vendredi, il demandera à la Chambre de consacrer toutes ses séances — sauf celles du vendredi — au budget de 1905. A ce propos, il faudra donner un successeur à M. Doumer comme président de la Commission du budget. C'est probablement M. Cochery, un des vice-présidents, qui sera élu.

Quant à l'impôt sur le revenu, il n'en est plus question, non plus du reste que des retraites ouvrières et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Enfin, l'élection de M. Doumer a eu tout de suite une heureuse conséquence. Le lieutenant-colonel Sarrail a demandé à être relevé de sa fonction de commandant militaire du Palais-Bourbon. On se rappelle, en effet, dans quelles conditions le nom de M. Sarrail fut prononcé au cours de la campagne contre la délation. M. Sarrail a compris que sa retraite devait suivre celle de M. Brisson.

M. DOUMER ET LA PRESSE

La colère des journaux ministériels permet de mesurer toute la portée de l'échec subi par M. Combes.

M. Gérault-Richard, dans la *Petite République*, est grotesque à force d'indignation:

M. Doumer, candidat de la réaction, a battu M. Brisson, candidat des républicains. Son triomphe est celui de l'Eglise et du roi. Il l'emporte sur la République et la démocratie.

M. Jaurès, dans l'*Humanité*, ne dissimule pas que le coup est grave pour le gouvernement, grave pour la majorité. Mais il encourage M. Combes à lutter, à broyer par sa vigueur, cette force de réaction:

C'est vendredi, dans le débat sur la politique générale, que la crise se résoudra. Il en est parmi les républicains qui conseillent au gouvernement de prendre acte, dès aujourd'hui, et avant toute discussion, du désaveu que lui ont infligé les républicains félons qui, s'étant couverts au scrutin public, l'ont abandonné et frappé au scrutin secret, et de se retirer immédiatement. C'est impossible.

La *Lanterne* non plus ne veut pas jeter le manche après la cognée:

Pour que le ministère soit battu, il faut que la Chambre, par un vote public, lui retire sa confiance. Or, le vote d'hier, si grave qu'il soit, ne peut avoir cette portée et cette signification.

Le *Radical* est saisi d'une vertueuse indignation contre ceux qui ont trahi M. Brisson. Pourquoi donc son directeur n'a-t-il pas pris part au vote?

C'est donc une manifestation politique que la Chambre a voulu faire hier; c'est une situation toute nouvelle qui se dégage du scrutin; cela, il serait puéril de le dissimuler.

Ainsi, il y a, dans la majorité, dans le « bloc », au moins 30 députés mécontents. Ils auront vendredi une belle occasion de se montrer, de sortir de l'anonymat où ils se sont réfugiés hier, et de dire tout haut ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent.

Si, dans le scrutin qui clôturera l'interpellation sur la politique générale, ils restent dans le « bloc », ils auront tout simplement commis hier une misérable lâcheté.

M. Bérenger, dans l'*Action*, estime que le vote d'hier n'est que la continuation « du plus en plus canaille » des lâchetés auxquelles « nous assistons » depuis la publication des fiches. Que M. Combes se ressaisisse; M. Combes ne le fera pas, cette culbute tant escomptée par les mauvais chiens de la dissidence, s'il agit ferme et s'il parle net.

C'est ce que toute la France anticléricale, avec une inexprimable angoisse, attend de lui dès demain....

Un journal qui fut ministériel, mais qui ne l'est plus depuis plusieurs mois, le *Petit Parisien*, s'exprime ainsi:

Le président sortant personnifiait hier la politique du Cabinet actuel. Il s'agissait de faire approuver ou désapprouver cette politique par la Chambre.

Quant au *Matin*, il est aussi muet que les carpes de Fontainebleau.

Les journaux de l'opposition expriment tous à peu près la même opinion: M. Doumer doit uniquement son succès à l'attitude qu'il avait prise contre le ministère Combes. Il triomphe contre le président sortant parce qu'il a eu le courage de se montrer un des adversaires les plus résolus du Cabinet.

Le *Figaro* ajoute une note qui nous paraît très juste:

Il faut bien que les mouchards s'en rendent compte: c'est qu'il y a quelque chose de changé dans la conscience publique: c'est que la délation y a opéré une véritable révolution. Tout, mais pas ça!

Et, dans cette affaire, M. Brisson est une victime, leur victime. Lorsque les Girondins furent condamnés, Camille Desmoulins s'écrie: « C'est moi, c'est mon *Brissot dévoilé* qui les tue! » Vadecard pourrait dire autant de M. Brisson. C'est lui, c'est sa Franc-Maçonnerie dévoilée, c'est Lafferre et Bouffandeau qui la tuent.

Venant après l'élection de l'amiral Bienaimé comme député du IIe arrondissement, celle de M. Doumer à la présidence de la Chambre semble marquer la fin d'un régime odieux. Il serait peut-être exagéré de parler d'un nouveau 9 thermidor, mais il est certain que l'élection fut accueillie dans le monde politique comme une véritable délivrance. A. J.

LE NOUVEAU BUREAU DE LA CHAMBRE

Voici, incomplet provisoirement, tel qu'il est sorti des divers scrutins de mardi 10 janvier, le nouveau bureau de la Chambre:

M. Doumer, président, élu par 265 voix contre 240 à M. Brisson.

Les quatre vice-présidents sortants sont réélus: MM. Lockroy, par 308 voix sur 476 votants; Etienne, par 308 voix; Guillain, par 263 voix et Gerville-Réache, par 248.

La candidature combiste de M. Dubief, élevée contre celle de M. Gerville-Réache, a réuni seulement 216 voix.

Sur huit secrétaires, deux seulement ont obtenu la majorité absolue des suffrages: MM. Félix Marot, 243 voix et Abel Bernard, 281. Un scrutin complémentaire aura lieu à la séance de jeudi pour les six autres. Viennent en tête: MM. Bonnevay, avec 202 suffrages; Gérald, 190; Cère, 170; Roger-Ballu, 169; Meunier, 158 et Corust, 150.

Enfin, les trois questeurs sortants ont été confirmés dans leurs fonctions par 317 voix à M. Lechevallier, 289 à M. Pajot et 266 à M. Chapuis.

Dans tous ces scrutins, comme il est facile de le constater, les amis de M. Combes ont été fortement étrillés.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LES GROUPES DE GAUCHE

Aucune Commission ne tient séance aujourd'hui. En revanche, les cinq groupes de gauche sont convoqués:

Union démocratique, gauche radicale, gauche radicale-socialiste, extrême-gauche radicale-socialiste et groupe socialiste parlementaire.

Est-il nécessaire d'ajouter que ces groupes s'occuperont de la situation politique créée par l'élection de M. Doumer à la présidence de la Chambre et des interpellations sur la politique générale?

A L'UNION DÉMOCRATIQUE

L'Union démocratique s'est réunie, à 3 heures, sous la présidence de M. Etienne. La discussion a été longue et orageuse. Le vote d'hier n'a pas tardé à porter ses fruits.

MM. G. Leygues, Chaumet et plusieurs de leurs amis ont proposé d'envoyer une délégation à M. Combes pour le prier d'imiter le geste de M. Waldeck-Rousseau, c'est-à-dire d'abandonner volontairement le pouvoir. Cette proposition ayant paru effaroucher la majorité du groupe, a été retirée par ses auteurs.

MM. Codet, Thomson et Emile Cère ont demandé le vote d'un ordre du jour en faveur du maintien de l'union des groupes de gauche.

MM. Siegfried et Barthou ont vivement combattu cette proposition qui pourrait être interprétée comme une marque de confiance envers le gouvernement. Tous deux se sont déclarés partisans de cette union, mais pas au bénéfice de M. Combes.

Finalement, aucun ordre du jour n'a été voté. Les membres du groupe conserveront leur liberté d'action.

M. Codet qui dans le groupe de l'Union démocratique a défendu avec le plus de véhémence, la politique ministérielle, nous a fait à la sortie les déclarations suivantes:

— Je suis convaincu que M. Combes aura la majorité vendredi, car le scrutin public ne prête pas aux mêmes trahisons que le scrutin secret.

S'il est vaincu, il n'aura qu'à se retirer. Mais, même vainqueur, peut-être préférera-t-il passer la main à un autre. Une démission dans de pareilles conditions imposerait au président de la République le choix d'un président du Conseil décidé à continuer la même politique d'action républicaine.

En tout cas, soyez convaincu que, quoi qu'il arrive, nous maintiendrons le « bloc », c'est-à-dire l'Union des groupes de gauche.

QUESTION DE PATRONAGE

En commentant l'élection de M. Doumer à la présidence de la Chambre, notre confrère le *Gil Blas* émettait la réflexion suivante:

A la date du 28 décembre dernier, le *Pèlerin*, supplément de la *Croix*, publiait un dessin de première page en couleurs. Le dispositif offrait un triptyque qui représentait MM. Baudin, Doumer et Lockroy dominés par la Sainte Vierge, encadré de palmes, avec une banderole ceignant l'ensemble, banderole portant ces mots empruntés au *Pater noster*: *Adveniat regnum tuum.*

A l'examen de la figure, comme on dit en géométrie, on sentait, de toute évidence, que M. Doumer était placé sous le haut patronage de la Vierge dans l'avenir....

C'est dans les couloirs de la Chambre même que le rédacteur parlementaire du *Gil Blas* a pu ainsi contempler les traits de M. Doumer, reproduits dans le *Pèlerin*. Car le *Pèlerin* a eu hier cet honneur de passer de mains en mains, au Palais-Bourbon. Quelle qu'ait été leur intention, nous remercions les auteurs de la réclame.

Mais notre confrère s'est trompé en croyant particulière au nouveau président l'aventure d'avoir été placé par le *Pèlerin* sous un patronage céleste. Pour s'en convaincre, il n'aura qu'à considérer, toujours en appliquant la méthode géométrique, si bon lui semble, le prochain numéro de ce journal. Il y retrouvera, comme frontispice ordinaire, la même banderole, la même Vierge Sainte, le même Enfant-Dieu et la même devise au-dessus de sa tête: *Adveniat regnum tuum.*

A l'encontre du *Gil Blas*, qui avait une devise et qui n'en a plus, le *Pèlerin* garde la sienne.

C'est sous cet immuable décor d'immortelles figures que passent chaque semaine celles qu'au milieu de nos agitations vaines nous appelons « d'actualité ».

Ainsi est passée celle de M. Doumer — le 28 octobre et non le 28 décembre — après beaucoup d'autres, et comme est venue, la semaine dernière, celle de l'amiral Bienaimé.

L'un fut élu député, l'autre président de la Chambre. Apparemment que le patronage dont sourit le *Gil Blas*, « s'il ne leur a pas fait du bien ne leur a pas fait de mal ».

Que le collaborateur de notre ministériel confrère en prenne son parti. Pour peu qu'il devienne célèbre, sans pitié, au risque de le compromettre, le *Pèlerin* offrira son portrait à l'admiration de son million de lecteurs. Et cela pourrait arriver plus tôt qu'il ne le pense lui-même. D'être célèbre, à la vérité, il est très proche. N'a-t-il pas figuré, à l'*Officiel*, dans la récente liste des décorés de M. Combes, avec la mention: *titres exceptionnels*, et immédiatement avant M. Bouffandeau?

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA RÉUNION

Il n'est arrivé aucune dépêche relative aux élections sénatoriales du 8 à La Réunion. On sait que notre colonie de la mer des Indes n'est pas encore reliée par un câble. On ne sera pas fixé avant demain.

Aux dernières nouvelles, les amis de M. le député Brunet avaient posé sa candidature. Mais un certain nombre d'autres candidats, de diverses nuances politiques, s'étaient présentés.

La mort de M. Syveton

M. Boucard prépare son ordonnance. C'est même ce travail qui lui a fait refuser, aujourd'hui, la communication du dossier à Me Joseph Ménard.

L'éminent avocat et ses secrétaires, Mes Pollet et Godefroy, ne pourront continuer que demain à prendre des notes sur la procédure.

Le juge-instructeur tient toujours pour le non-lieu basé sur les versions de Mme Syveton et de Mme Ménard.

C'est un magistrat qui se contente de peu.

La flamme bleue

Il faut, en effet, être doué d'une bonne volonté peu ordinaire pour croire, même un instant, aux explications de M. Alphonse Ménard et compagnie. N'a-t-il pas répété et fait redire hier encore par sa femme à un rédacteur du *Journal*, en présence de son avocat Me Lagasse, la version de la petite flamme bleue! C'est cette « petite flamme bleue », qui, on va le voir, permit à M. Ménard d'annoncer à son associé que M. Syveton s'était suicidé et à M. Potel de téléphoner immédiatement la nouvelle à 3 h. 1/4 et 3 h. 1/2 à M. Gachet, agent d'affaires.

— Je m'étais étendue sur mon lit après le repas pour me reposer, a dit Mme Ménard, car j'étais brisée par l'émotion, et je m'étais assoupie profondément. Tout à coup, vers 3 heures, je m'éveillai. Au-dessus du lit est le portrait de mon père. Mes regards se portèrent naturellement sur ce cadre, et j'y vis fulgurer une petite flamme jaune et bleue, qui persista pendant quelques secondes. Après ce qui s'était passé, j'eus immédiatement la pensée d'un malheur, et que je venais de voir l'âme de Syveton passer devant moi. « Tout de même, s'il s'était tué! » me dis-je. Et c'est alors que je fis prier mon mari de revenir en hâte à Neuilly. A son arrivée, je lui racontai la vision que j'avais eue, et qu'on m'a dit, depuis, être un phénomène nerveux assez fréquent. « Va immédiatement avenue de Neuilly », suppliai-je. Pourvu qu'il ne soit pas arrivé malheur!... »

Et M. Ménard de reprendre:

— Avenue de Neuilly, sur le seuil même de l'appartement, M. Guyot de Villeneuve m'annonça: « Votre beau-père est mort. » Et Mme Syveton, m'attirant à l'écart, me murmura d'une voix accablée:

— Le malheur est arrivé; mais surtout qu'on n'en sache jamais les raisons.

Je pénétrai dans le cabinet de travail. Le corps était là, gisant à terre. La blessure que mon beau-père portait au front me fit croire tout d'abord qu'il s'était tué d'un coup de revolver, et ce n'est qu'un quart d'heure après — en voyant les personnes qui étaient là examiner la cheminée, ouvrir et fermer le robinet à gaz — que je songeai à l'asphyxie.....

Et tout à coup:

— Tenez, en fait! Ma femme ne fut prévenue que très tard dans la soirée. Vers 7 heures, j'écrivis, dans la loge du concierge, un billet que le petit Jouleau porta à Mme Ménard, rue Louis-Philippe.

J'interroge:

— Que contenait ce billet?

Et, comme il hésite, cherchant à rassembler ses souvenirs, Mme Ménard, très vite:

— « M. S... est mort; viendrai dans un instant. »

Puis:

— Ah! je l'ai assez lu et relu. Je l'ai eu assez souvent sous les yeux!...

Et M. Ménard reprend:

— Le juge d'instruction nous avait demandé de lui remettre ce document. Malheureusement, il a été déchiré.

C'est à mon retour rue Louis-Philippe, que j'ai raconté le drame à ma femme. Elle n'en a donc connu les circonstances qu'à ce moment.

Pauvre M. Alphonse Ménard! Faut-il que ses ennuis de famille lui aient fait perdre la mémoire!

Mais comment le juge d'instruction peut-il oublier les déclarations premières du groupe de l'avenue de Neuilly? Ne sait-il pas que M. Ménard a tout d'abord prétendu qu'il avait été averti de la mort de M. Syveton par un coup de téléphone de la concierge du n° 20 *bis* de l'avenue de Neuilly?

Celle-ci n'a-t-elle pas déclaré que c'est Mme Ménard elle-même, qui, avertie du drame par un mot de Mme Syveton, s'était rendue à la maison de sa mère et de là avait fait avertir téléphoniquement son mari?

Avant vendredi

Et puis peut-on admettre que M. Ménard ait dit la vérité quand il a déclaré:

— C'est le lendemain des aveux de ma femme que j'écrivis à Mme Syveton un billet qui est à l'instruction, et où je lui disais que je désirais lui faire de graves révélations, en présence de sa fille, et cela avant vendredi.

— Mais pourquoi pas tout de suite? n'a pu s'empêcher de s'écrier le journaliste qui l'interviewait.

— C'était une limite extrême. M. Syveton eût été acquitté, ou non. Acquitté, son triomphe me l'enlevait. Il devenait pour moi inabordable. Condamné, le moment eût été mal choisi. Il fallait que je nettoyasse auparavant mes affaires intimes.....

M. Ménard a même fourni une explication inédite du suicide de M. Syveton: celui-ci se serait donné la mort parce qu'il aimait Mme Ménard.

Ces déclarations, celles de Mme Syveton qui a dû reconnaître à l'instruction, à plusieurs reprises, qu'elle avait menti, auraient, en d'autres circonstances, donné une tournure toute différente à l'information.

Mais, en politique, il n'y a pas de justice. Et si on ignorait que la politique s'est mêlée à l'affaire, les incidents de l'ouverture du coffre-fort du Crédit lyonnais, la saisie par M. Hamard, chef de la Sûreté, des papiers — sans intérêt — mais où l'on croyait trouver les secrets de la Patrie française, auraient suffi à le démontrer.

Déclarations de M. Dausset

M. Dausset, le nouveau trésorier de la Patrie française, n'a jamais ignoré le but caché de l'instruction.

— Aussi, a-t-il déclaré, nous avons pris toutes nos précautions en ce qui concerne Anvers. Nous savons exactement quel est le contenu du coffre-fort, et nous userons de tous les moyens de procédure pour empêcher une saisie qui serait absolument vexatoire et contraire à toutes les règles d'extradition.

Nous avons saisi le juge belge de ce litige. A cet effet, nous avons intenté un procès à la Banque et un procès au locataire en nom du coffre-fort, sur lequel nous avons déjà d'ailleurs fait une opposition. Je devais partir hier matin pour Anvers, où la Commission rogatoire devait opérer à 2 heures de l'après-midi. Il est probable que le Parquet de Bruxelles trouve que l'opération n'est pas aussi simple que le voudrait M. Boucard, puisque notre avocat nous a télégraphié qu'il y avait contre-ordre.

— Comptez-vous partir bientôt?

— Je m'attends à partir d'un moment à l'autre. M. Jules Lemaître estime, en effet, que le devoir du Comité directeur de la Patrie française est de sauvegarder tous les intérêts et tous les droits de ses nombreux amis, qui se sont dévoués pour elle.

— **Alors, d'après vous, le gouvernement chercherait actuellement à s'emparer des archives de la Patrie française, et l'instruction de M. Boucard ne serait menée que dans ce but?**

— Assurément! L'instruction, malgré ses atermoiements, ses détours, n'est pas parvenue et ne parviendra pas à faire la preuve du prétendu suicide. Elle semble n'avoir rien fait de ce qu'il fallait pour élucider un mystère dont les familiers de Syveton ont certainement la clé. Le public, guidé par le simple bon sens, a conclu, pour ainsi dire à l'unanimité, au crime, direct ou indirect. Aucune divulgation des pièces du dossier ne le fera désormais revenir sur cette opinion.

Comme cette opinion est loin d'être favorable au gouvernement et au rôle qu'il a pu jouer dans toute cette affaire, on voudrait au moins, dans les sphères officielles, tirer un profit politique de cette ténébreuse affaire. Et voilà pourquoi M. Boucard a fort l'air d'avoir reçu l'ordre de s'emparer des papiers politiques de la *Patrie française*, sous prétexte d'éclairer son instruction.

M. Dausset est certain que la déception qu'a eue le Parquet, hier matin, à l'ouverture du coffre-fort loué par M. Syveton au Crédit lyonnais ne sera pas la dernière.

Le robinet à gaz

Que l'instruction ait eu un but tout autre que celui de rechercher la vérité, c'est incontestable.

Le fait suivant, fait important, qui a été laissé de côté dès que la version de l'accident a fait place à celle du suicide, le prouve surabondamment.

Le robinet de l'appareil à gaz se trouve dans le bureau de M. Syveton. Ce robinet a été enlevé avant la mort du député et remplacé après. Par qui? Il eût fallu le savoir. M. Boucard n'a pas eu la curiosité d'éclaircir ce point.

Il est cependant certain que le robinet a été démonté et remonté. Ce robinet ne ressemble pas à ceux qui garnissent nos appareils domestiques. C'est un robinet à « boisseau ». C'est-à-dire qu'au lieu d'une vis retenant par derrière la tige du robinet, il y a un barillet tournant dans la conduite, et maintenu par une plaque en fonte fixée elle-même par deux vis.

Or, il a été constaté que ce barillet avait été remis en place, mais sens dessus dessous et que la plaque n'était pas assujettie, les deux vis n'ayant été tournées qu'avec les doigts.

C'est pour cette raison que le barillet, sortant à moitié de son alvéole, tournait sans rencontrer le coche qui l'arrête dans son mouvement de rotation.

Dans ces conditions, si l'on admet le suicide, la seule explication plausible du drame est celle-ci: M. Syveton a dû lui-même enlever le robinet — opération très facile à effectuer — et placer des papiers dans l'appareil de chauffage, afin que le gaz se répandît plus dans la pièce que dans la cheminée. Il se serait assis ensuite dans son fauteuil et doucement anesthésié par les premières émanations, il aurait roulé de son siège sur le parquet, où sa femme l'a trouvé la tête près de la cheminée.

Mais qui a replacé le robinet dans cette hypothèse? Ce n'est pas M. Syveton puisqu'il était mort. Ce serait sa femme; mais alors pourquoi aurait-elle inventé l'histoire du suicide impossible dans la cheminée? On s'est gardé de poser la question à la veuve du député.

Quel magistrat discret que M. Boucard!

Mort de M. Louis Syveton

M. Louis Syveton, oncle de M. Gabriel Syveton, vient de mourir à Saint-Symphorien-de-Lay, à l'âge de 84 ans. Il avait ressenti un profond chagrin du bruit fait autour de la mort de son neveu.

L'incident de Gail-Guyot de Villeneuve

La communication d'une lettre anonyme au Dr Barnay, beau-frère de M. Syveton — lettre que nous avons publiée — avait donné lieu à un échange de témoins entre le capitaine de Gail et M. Guyot de Villeneuve. L'un des témoins de ce dernier ayant proposé l'arbitrage d'un jury d'honneur, cet arbitrage a été accepté.

Les arbitres choisis ont été: pour M. de Gail, le colonel Virvaire, commandant le 4e cuirassiers; pour M. Guyot de Villeneuve, le duc Féry d'Esclands.

Ces arbitres n'ayant pu se mettre d'accord ont, à leur tour, décidé de recourir à un tiers-arbitre, le général Jacquey, député des Landes.

Le général, après avoir pris connaissance des pièces, a affirmé que M. Guyot de Villeneuve, en envoyant la lettre anonyme visée au Dr Barnay, n'a eu qu'une seule intention, celle de lui fournir une pièce pouvant éclairer la justice.

Il estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu à rencontre.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Leydet.

Le groupe a décidé, à l'unanimité, de demander que la discussion de la loi relative au service militaire de deux ans fût mise en tête de l'ordre du jour des délibérations du Sénat.

LE FISC ET LA FAILLITE HUMBERT

Le fisc demande aujourd'hui au tribunal de commerce à être admis par privilège à la faillite Humbert, non seulement au payement des frais du procès, mais aussi à celui des frais occasionnés pour la recherche de la famille Humbert en Espagne, en Amérique et autres lieux.

Le liquidateur consentait au payement des frais du procès, mais refusait absolument de contribuer aux dépenses de police.

Le tribunal a donné gain de cause au fisc et a condamné la faillite Humbert à payer par privilège 111 000 francs au Trésor pour frais de recherches et frais de justice.

C'est ainsi que les créanciers auront payé le train de luxe qui a ramené en France la célèbre famille.

LA MORT DE LOUISE MICHEL

Les obsèques de Louise Michel ont lieu cette après-midi, à Marseille, à 3 heures.

Toute la journée, une foule considérable a défilé devant le corps de Louise Michel. On a ouvert une souscription pour les obsèques.

Les obsèques ont lieu ce soir. Le corps sera mis au dépositoire Saint-Pierre d'où il sera exhumé dimanche pour des funérailles plus solennelles.

On joue au cadavre.

LES FICHES DE LA DÉLATION

L'auteur des fiches publiées aujourd'hui est un nommé Tranier, docteur en médecine, conseiller général à Toulouse et membre du Conseil de l'Ordre du G.·.-O.·.

Le dossier Tranier débute par une lettre à Narcisse Vadecard dans laquelle le général *Herson*, commandant la 64e brigade à Albi, est qualifié de républicain clérical.

Du reste, Tranier s'excuse de n'avoir que peu de renseignements à fournir sur ce général qu'il ne connaît pas.

Voici maintenant quelques-unes des fiches envoyées par M. Tranier au Grand-Orient:

De Morin, lieutenant-colonel au 126e d'infanterie (Toulouse). *Conservateur.*

Bro, commandant au 23e d'artillerie (Toulouse). Fréquentait l'église pour plaire à son colonel. Caractère pusillanime. Brave homme.

Massié, commandant au 18e d'artillerie (Toulouse). Femme dévote, bien pensante.

Fons, commandant au 23e d'artillerie (Toulouse). Femme et fille très dévotes. Lui-même va souvent à la messe. Sans fermeté morale; déséquilibré.

De Beaulieu, colonel du 83e d'infanterie (Toulouse). Sans valeur, réactionnaire, clérical. [*Ici une diffamation.*] Antipathique à tout ce qui est républicain.

Adenot, lieutenant-colonel, hors cadres (Toulouse, recrutement.) Vieille ruine. Infirme. Bon à mettre à la retraite. N'a jamais fait de politique. On ne le croit pas hostile à la République.

De Morin, lieutenant-colonel au 126e d'infanterie (Toulouse). Réactionnaire à tous crins. Incapable au point de vue professionnel.

Richard d'Abnour, commandant au 83e d'infanterie (Toulouse). Réactionnaire et clérical. Militant. Très gros, impotent à moitié, érudit cependant.

Nanta, commandant au 126e d'infanterie (Toulouse). Arriviste tant qu'il a cru son avancement possible. Vient d'acheter une propriété près de Toulouse, où il compte prendre sa retraite, résigné à ne pas aller plus loin, et depuis cet achat, revenu à son premier amour, c'est-à-dire à la réaction, au cléricalisme.

Soulié, commandant au 83e d'infanterie (Toulouse). Bon républicain.

AUTOUR DE LA DÉLATION

Parmi les nouvelles adhésions à la requête des légionnaires reçues par le général Février, nous relevons les suivantes:

[illegible], ancien syndic de la compagnie des agents de change de Paris; colonel Barthelemy, à Roquebrune; capitaine de gendarmerie Poitrineau, à Ivry; lieutenant-colonel Delmas, à Denville; Bonnacorsi, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, à Château-Gontier;

Dr Bayard, à Chambon-du-Venelze; commandant Barbes, à Nancy; commissaire général de la marine Rousin, de Saint-Sauveur Bougainville, capitaine de vaisseau, en retraite; colonel Berenger, à Lyon; commandant Cadot, à Nogent-sur-Marne; Rougon, commissaire de la marine en retraite.

Delonre, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, ancien vice-président du Conseil général [illegible] du Conseil général d'Ille-et-Vilaine; E. Blanqué, chef d'escadrons en retraite; de Merton, chef d'escadrons de cavalerie retraité; colonel Alliot, en retraite; colonel Ravez, en retraite;

Ant. Roy, ingénieur des arts et manufactures; colonel de Rieux, en retraite; Orda, ancien officier de cavalerie; capitaine de Grandville, en retraite; T. Poucin, conservateur honoraire des eaux et forêts; A. Bouisson, ingénieur honoraire du matériel fixe de la Compagnie de l'Ouest; colonel E. Guillaume, en retraite; Lafay, lieutenant-colonel breveté, en retraite; E. Triatte-Schildmans, capitaine retraité; Maingot, commandant en retraite; Fabret de Tulle, ancien préfet; Dr Donat, G. Fontaine, mécanicien principal de la marine en retraite; Henri d'Aubigny, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite; commandant de Boisfleury, en retraite; Blondeau, capitaine en retraite.

A. Guérin, directeur ingénieur des télégraphes; Dr Forgemol de Bostquénard, Lapie, capitaine en retraite; lieutenant-colonel de Peyrecave de Lamarque, en retraite; commandant G. Chevallier, en retraite; *François de La Haye, conseiller honoraire*; Bourliet, capitaine en retraite; Durton, ancien vice-président du Conseil de préfecture de Saône-et-Loire; Grayden, chef d'escadron d'artillerie en retraite; Chavet, artiste peintre.

Général de division Rollet, Tassin, ancien préfet; général de La Forque de Bellegarde; Manhes, capitaine en retraite à Compiègne; général Caillard; Prelon, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur civil des mines; général de Salles, commandant Levallois, ingénieur à Luxeuil; Fricourt, contrôleur général de la marine.

Félix Martin, artiste statuaire; colonel Vialle, commandant Kesler, général de Nomard, lieutenant-colonel Protot; Maurice Delafon, manufacturier à Paris; comte de Champfeu, capitaine de frégate; colonel Delaporte; de Hanivel de Pontchevron, inspecteur général honoraire des haras, commandant Guihot; Jacques Delafon, manufacturier à Paris.

Commandants Dancla, Rouff, comte de Lyonne, E. Kahn, Ignace, Sechères, Félix, Fauquet, E. Jacob, Troupel, Cormiel, du Heuthier, Baudrillard, Ott, Caron, de Fontenay, officiers de la Légion d'honneur; médecins-majors de 1re classe Peppleton et Riff; commandants Teissier, Louis, Thevenin, Féry; de Montety, A. Goudot, Voillon, Regnier de La Richerie, E. Dupond, G. du Drec de Sagange, de Mory de Neuflieux, Barthe, de Senis, Delchut, Ermenge, Lambin, Henry de la Chaise, Olive, Durand, de Belleville, Boppe, Lacan, Jameron, Cazalis, comte de Foucaud, de la Blanchardière, Parenty, chevaliers de la Légion d'honneur; C. de Contenson, ancien officier supérieur d'état-major.

Signalons également une lettre collective envoyée de Montréjeau par:

MM. Delpoux, ex-lieutenant au [illegible] de ligne, chevalier de la Légion d'honneur par décret [illegible], retraité en 1871 pour perte d'un œil à la prise de Malakoff; Dr Robert, chevalier de 1870; Chenot, ex-maréchal des logis à la garde républicaine, décoré de la médaille militaire.

Autre adhésion collective envoyée d'Aurillac:

MM Prax, lieutenant-colonel de l'armée territoriale; Tressandier et d'Escoux, chefs d'escadrons en retraite; Bochmuller, chef de bataillon de l'armée territoriale; Caron, capitaine en retraite; Granier, médecin-major en retraite; Chanut, sous-intendant de réserve; Courtilles et Saury, capitaines en retraite.

Deux lettres

Le marquis de Couronnel nous adresse la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Bien que je ne sois qu'un modeste chevalier de la Légion d'honneur, à laquelle j'appartiens depuis 1865, je me fais un devoir de joindre ma protestation à celle de mes collègues pour repousser les délations, qui sont le scandale du pays, en même temps que d'un Ordre dont la devise est: Honneur et Patrie.

Je ne sais si j'ai des fiches, mais je sais qu'ayant servi comme volontaire dans la garde mobile et ayant été proposé deux fois pour officier de la Légion d'honneur, je me suis retiré du Conseil général, après y avoir siégé trente-trois ans, sans avoir obtenu même l'adieu d'usage formulé par le président.

M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, nous communique la lettre suivante qu'il adresse au général Février:

Monsieur le général,

Voulez-vous permettre à un ecclésiastique de joindre sa protestation à celles que vous recevez en si grand nombre contre ceux qui ont déshonoré par leurs délations la légion où l'honneur doit être la suprême vertu.

Au temps déjà éloigné (1877) où je fus décoré, chaque année, par tradition, le gouvernement décernait trois décorations sur la proposition du Comité des Sociétés savantes (composé de l'élite des érudits de Paris), pour honorer les chercheurs qui s'étaient le plus distingués en histoire, en archéologie et dans les sciences.

Le régime actuel commence par écarter les objets proposés par le Comité; il en est venu à supprimer ces encouragements à la science pour rémunérer exclusivement des services politiques.

La retraite du F.·. Pasquier

L'*Officiel* d'hier publiait la note suivante à la rubrique: *Pensions* (Guerre):

« Pasquier (Ernest), chef de bataillon, trente-neuf ans dix mois six jours de services. Pension avec jouissance du 13 décembre 1904: 3500 francs. »

Les contribuables payent très cher les services aussi exceptionnels que spéciaux du F.·. Pasquier.

Au Palais à Bordeaux

De notre correspondant de Bordeaux:

On parle beaucoup de la prochaine publication des fiches concernant les officiers de la garnison de Bordeaux.

Dès que la nouvelle de cette publication circula au Palais, le bruit se répandit qu'un avocat figurerait au nombre des délateurs.

Me Nicolay, se croyant visé, aurait, paraît-il, écrit au président de la Cour d'appel pour se disculper et protester contre les soupçons portés contre lui.

MIETTES

Saint Bernard avait coutume de dire à ses religieux: « Mes bien chers Frères, appliquez-vous avec le plus grand soin à *bien* faire toutes choses. Dieu ne récompense pas le *verbe*, mais l'*adverbe*. Le *faire* lui importe peu si le *bien* ne s'y trouve pas. Il regarde moins l'action que l'intention, l'empressement et l'amour dont elle est accompagnée. »

ÉCHOS RELIGIEUX

Vols sacrilèges

En présence de la série de vols sacrilèges consommés récemment dans le diocèse de Bayeux, l'évêché a transmis au clergé, avec des renseignements susceptibles de mettre sur la piste des coupables, des instructions de circonstance indiquées par la prudence.

Nos amis défunts

† M. l'abbé Bélanger, curé de Saint-Quentin-la-Poterie (Gard). — Mme Camille Vénault, au Blanc (Indre), le 2 janvier, 51 ans. — M. Bertin, ancien principal des collèges de Pontoise et de Gournay. — Mme Capeau, à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), 78 ans. — Révérende Mère Marie-Thérèse de Jésus, prieure du Carmel de Coutances, décédée en exil, à Tournai. — Mme Vve Marivel, à Coutances. — M. Joseph Bourgeois et M. Jules Limillier, grand-père et père de M. l'abbé Limillier, curé de Tournoisis-de-Néds (Loiret), décédés l'un et l'autre au presbytère de cette paroisse. — Mme Jean Cornier, à Nantes. — M. Hyacinthe Prévost, le 5 janvier, à Cerizay (Deux-Sèvres). — M. Michel Mullesch, à Longwy-Bas, le 9 janvier, 54 ans. — M. le chanoine Vallée, à Tours, quatre fois pèlerin de Terre Sainte.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
300 *jours d'indulgence.*

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 JANVIER

Les navires russes: approvisionnement de charbon pour se rendre sur le théâtre de la guerre, dessin de Lecoultre. — Nouveaux aspects du calendrier, de J. Gravan. — Le lépreux de la côte de [illegible], nouvelle de [illegible], avec illustration. — La gazette des rois, nouvelle de Jean de Montrevel. — Callista, esquisse du IIIe siècle, par le cardinal Newman, avec 6 illustrations. — Un emblème national: le coq gaulois, par M. Hubert, avec 4 figures. — Conseils pratiques: L'ordre et la propreté, l'enlèvement des poussières, par Mme André Le Prieur. — Jeux d'esprit, par Félix Jean. — Preuves que la télégraphie sans fil n'est pas une découverte récente, page de A. Lemot.

VIENT DE PARAITRE

ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE POUR 1905

par Mgr ALBERT BATTANDIER

Un volume in-16 de 840 pages avec de nombreuses illustrations. Broché, 3 fr. 50; port, 0 fr. 60.

Ce tome est le huitième de la collection de l'*Annuaire pontifical catholique*, qui jouit de plus en plus de la faveur du clergé et des nombreux catholiques qu'intéressent les questions religieuses. Nul doute que son succès ne dépasse celui des volumes précédents.

Le tome Ier est épuisé; les tomes II à VII sont en vente aux mêmes conditions, à la Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Informations du soir

ETRANGER. — Le traité commercial entre l'Autriche et l'Allemagne, dont la négociation a été très difficile, est sur le point d'aboutir. Le comte de Ballestrem, le président du Reichstag, vient d'annoncer qu'il sera soumis dans quinze jours au Parlement.

— L'empereur Nicolas II a accepté la démission du prince Mirsky en lui demandant de conserver ses fonctions jusqu'au 14 janvier qui est le premier jour de l'an russe.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

A LA GAUCHE RADICALE

On nous communique le procès-verbal suivant:

1° Le groupe de la gauche radicale s'est réuni pour examiner la situation politique sous la présidence de M. Sarrien. Il a d'abord voté par acclamation une adresse de sympathie à M. Brisson.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Dron, Cruppi, Chautemps, Ruau, Janet, Guyot-Dessaigne, il a décidé de voter vendredi prochain un ordre du jour de confiance.

Il a demandé une convocation immédiate de la délégation des groupes de gauche afin d'arriver à une entente sur une action commune de tous les républicains. En ce qui concerne l'ordre du jour, il a décidé de classer de la manière suivante les diverses questions de l'ordre du jour:

1° Budget;
2° Impôt sur le revenu;
3° Séparation des Eglises et de l'Etat;
4° Retraites ouvrières.

INTERVIEW AVEC M. LHOPITEAU

On sait que M. Lhopiteau est l'auteur d'une des interpellations sur la politique générale.

Sa critique de la politique de M. Combes durera une heure au maximum, a-t-il déclaré dans les couloirs.

Si le président du Conseil pose nettement la question et demande à la Chambre d'approuver son attitude par un vote formel, il en sera heureux.

Il ne doute pas d'ailleurs du résultat. Le ministère sera battu et devra se retirer.

Si M. Combes avait un peu d'amour-propre, il n'attendrait pas la séance de vendredi. L'élection de M. Doumer devrait lui suffire comme indication.

MM. BUISSON ET DUBIEF CONTRE LE MINISTÈRE

M. Krantz raconte dans les couloirs qu'il tient de bonne source, qu'au cours de l'interpellation de vendredi, MM. Dubief et Buisson prendront la parole contre le ministère. Cette information sensationnelle demande confirmation.

LES [illegible] FRANCS DE Mme SYVETON

M. Ferrette, député de la Meuse, affirme dans les couloirs que, de l'examen du dossier de l'affaire Syveton, il ressort que les titres restitués par Mme Syveton à M. Jules Lemaître et qui seraient le produit de vols effectués au préjudice de la Patrie française, auraient été, en réalité, achetés en 1898, alors que M. Syveton n'était qu'un professeur de l'Université et que la Patrie française n'était pas encore fondée.

EXPULSION

Il a été procédé cette après-midi, rue de Sèvres, à l'expulsion des religieuses du célèbre couvent des Oiseaux, où étaient élevées un grand nombre de jeunes filles.

SUICIDE D'UN COMMISSAIRE

Dijon, 11 janvier. — M. Ferdinand Balthazard, commissaire central à Dijon depuis décembre 1899, s'est suicidé ce matin, dans son appartement, en se tirant un coup de revolver à la tempe droite; la mort a été instantanée.

M. Balthazard était âgé de 49 ans; il laisse une veuve et trois enfants.

Berlin, 11 janvier. — L'empereur d'Allemagne a reçu hier à midi l'ambassadeur de Russie et ce matin le ministre du Japon.

NAUFRAGE D'UN DRAGUEUR ALLEMAND

Waterford (Irlande). — Un dragueur allemand se rendant de Dantzig à Galveston (Texas), a coulé en sortant de la Manche par une tempête épouvantable; 20 hommes ont été noyés.

Le steamer *Zéno* a ramené, aujourd'hui, les 12 survivants à Waterford.

PALAIS DE JUSTICE

L'AFFAIRE SYVETON

M. Bulot, procureur général, a réuni cet après-midi dans son cabinet les experts pour tâcher de les mettre d'accord; on ne croit pas qu'il y réussisse.

D'autre part, la 9e Chambre a renvoyé au 1er février le procès en diffamation intenté par M. Potel à l'*Intransigeant* et à la *Libre Parole*.